Image not found or type unknown

# Avenant prolongeant le CDD

Par **Akatombo**, le **12/04/2010** à **19:56**

Bonjour,

J'ai signé un CDD de mai à aout 2009 l'an dernier. Puis mon employeur a décidé de prolonger mon CDD jusqu'en février 2010. Pour cela, il m'a fait signer un avenant. Puis, il m'en a fait signer un autre pour jusqu'en octobre 2010.

Il me semble que normalement on peut signer deux CDD, avec une durée maximum de 18 mois, mais est ce que c'est valable aussi pour les avenants?
Je voudrais savoir si l'avenant que j'ai en ce moment est légal. Et dans le cas contraire, ce que je peux faire. En effet j'aimerai quitter mon travail.

Merci beaucoup.

Par **Paul PERUISSET**, le **13/04/2010** à **13:34**

Bonjour,

S'agit-il de CDD pour remplacement ou pour accroissement temporaire de l'activité de l'entreprise ?

Cordialement,
Paul PÉRUISSET

Par **Akatombo**, le **20/04/2010** à **13:45**

Ce n'est pas un remplacement. Je ne crois pas vraiment que ce soit pour accroissement temporaire de l'entreprise non plus...

Par **Paul PERUISSET**, le **20/04/2010** à **17:06**

Bonjour,

Votre contrat doit impérativement mentionner le motif pour lequel il est recouru.

Si aucun motif n'est mentionné, le contrat n'est pas légal.

Cordialement,
Paul.

Par **miyako**, le **20/04/2010** à **18:17**

Bonsoir,
Dans quelle branche travaillez vous ? et est ce un CDD d'usage?
Donnez nous un peu plus de détails.
Amicalement vôtre
suji Kenzo

Par **Akatombo**, le **27/04/2010** à **13:07**

Bonjour,

Merci pour toutes les réponses!
Je suis dans une association, dans le secteur musical.
Il y a un poste permanent en CDI et un poste qui était autrefois occupé par des successions de techniciens intermittents, et que j'occupe aujourd'hui avec un CDD depuis mai 2009.

Par **miyako**, le **27/04/2010** à **20:33**

Bonsoir,
Si ce secteur est rattaché à l'animation ,la succession de CDD sous forme de CDD d'USAGE est tout à fait légale; art. D12422-1 CT.
Amicalement vôtre
suji Kenzo

Par **Akatombo**, le **08/05/2010** à **13:55**

Bonjour,

Je ne sais pas ce que vous appelez animation, en fait... désolée. Nous administrons un orchestre baroque qui donne plus de 50 concerts par an en France et à l'étranger et c'est un travail à plein temps et intense toute l'année... pas saisonnier, je veux dire. Ce n'est pas un festival.

Merci,

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Aka

Par **miyako**, le **08/05/2010** à **14:43**

bonjour,
Quel est le code NAF/APE indiqué sur vos fiches de paye?
Avec ce nr je vous dirai ce qu'il en est.
soit intermittent ,soit CDD d'usage
amicalement vôtre
suji Kenzo

Par **Akatombo**, le **24/05/2010** à **10:04**

Bonjour,

Je ne suis pas intermittente, mais permanente.

Merci pour tout
Aka

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés